d'argent aussi considérable pour l'année 1891? Je serais curieux de savoir si c'est un emprunt de ce genre que le ministre des finances fait dans le moment, ou s'il a abandonné ces rêves dorés qui hantaient son esprit lors du discours sur le budget, de recevoir de la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien, \$30,000,000 en 1891, et même avant cela. Peut-être quelque honorable député, peut-être l'honorable ministre des douanes, qui connaissent la date de cet emprunt, nous diront s'il est à courte échéance, de six ans, dont le gouvernement pourra disposer jusqu'à ce qu'il ait reçu les \$30,000,000 du Pacifique canadien, en 1891. Je aient décidé de laisser écouler un grand nombre d'années avant qu'ils recouvrent leur argent. Je crains qu'il existe maintenant plus que l'ombre d'un fardeau additionnel sur le gouvernement ou sur le pays pour le remboursement de l'argent à l'expiration du contrat, le 1er mai 1891. Vous savez que déjà, en conséquence de ce prêt, nous avons négligé des négociations de changer les 5 en 4 pour 100, pour six mois, car le ministre ayant à trouver une somme considérable pour la compagnie du Pacifique canadien, comprit qu'il ne pouvait réaliser le vieux prêt. savez que nous perdons l'intérêt, vu la différence entre 5 et 4 pendant la moitié de l'année, et que nous avons fait plusieurs autres emprunts à courte échéance pour payer ce Pacifique canadien; et nous avons aussi fait plusieurs emprunts pour eux, à des taux assez élevés.

L'honorable premier ministre nous dit quelque fois qu'un petit oiseau lui a dit quelque chose. Eh bien, M. l'Orateur, un petit oiseau m'a dit quelque chose; il m'a dit que l'on avait payé 5½ pour une partie de cet argent emprunté à certaines banques. Eh bien, lorsque nous empruntons de l'argent des banques pour payer un chemin de fer du Pacifique canadien, et que nous avons été forcés de donner des bons du trésor pour l'autre argent ; lorsqu'on nous dit maintenant, et c'est un fait prouvé par le silence des ministres, que l'on a abandonné la perspective d'avoir cet argent en 1891, ot qu'au lieu d'un prêt à courte échéance nous aurons un prêt à long terme, il est évident que l'exactitude des paroles 1 que j'ai déjà lues de sir Charles Tupper, a déjà été démontrée. I

Puis voici ce que dit sir Charles Tupper:

Je ne base pas un seul instant ces résolutions sur les faibles motifs de Je ne base pas un seul instant ces résolutions sur les faibles motifs de toute réclamation de ces messieurs (la compagnie du chemin de fer de Pacifique canalien). Ils n'ont aucune prétention. Ils ont fait un contrat en vertu duquel ils out reçu une superbe subvention pour les travaux qu'ils entreprenaient d'exécuter; et ils ont sans doute la perspective de grands bénéfices. Je ne demande pas que ces résolutions reçoivent l'attention de la Obambre sur une telle réclamation.

Alors aussi, ce fut comme une opération d'affaires que fut traitée cette question, bien qu'il semble y avoir une tentative de la traiter d'une manière plus élevée. Maintenant, l'honorable monsieur qui agit comme ministre des chemins de fer, déclare que nous avons réellement bénéficié de cette opération—ce n'était pas un prêt intact; cela ne suffisait pas à l'honorable ministre; il veut améliorer notre position et il l'améliore par cette opération. Pourquoi? Parce que l'argent a été affecté aux travaux. Mais il était convenu que l'argent seruit ainsi affecté. C'est sur cette garantie qu'était fait l'ancien prêt. C'est sur la promesse formelle que l'argent serait affecté aux travaux. C'est ce qui a eu lieu, et cet argent va rester dans ces travaux. Nous dire que notre position se trouve améliorée par ce fait me semble une parfaite absurdité. L'honorable monsieur dit que trente-cinq millions devraient être affectés à ces travaux. Je nie cela. Toute l'affaire de l'année dernière se réduit à ceci, que le stock n'était pas vendable. Le gouvernement le prit et dit: Nous prenons le pouvoir de le vendre, s'il peut atteindre un prix raisonnable, et nous emploirons les moyens à notre discrétion, soit pour le remboursement de la dette, ou pour les fins de la compagnie. La compagnie n'aurait pas pu disposer du stock, parce que l'acte du parlement accorde au gouvernement le pouvoir de dire quand il Vous allez voir, bien que l'on ne nous en ait pas informé sera vendu, et si les produits seront, ou non, affectés au l'année dernière, que nous avons passé pour de durs créan-

paiement de la dette. Le ministre des chemins de ter a déclaré qu'il devait en être ainsi; que le montant devait être affecté au paiement de la dette. Mais l'honorable monsieur a dit, que faisons-nous? Nous faisons un autre arrangement au sujet des \$35,000,000. Cet arrangement est d'un caractère tout à fait différent. Si l'argent avait été réalisé sur le stock et affecté aux travaux sous notre responsabilité, et que les actionnaires n'eussent eu aucune réclamation, notre hypothèque aurait été améliorée par la valeur pro-

duite par le montant affecté aux travaux.

Mais ayant donné à la compagnie le pouvoir de placer crains qu'ils aient abandonné cette espérance, je crains qu'ils \$15,000,000 au pair, une partie duquel montant est affectée aux travaux, nous occupons une position différente. Que le ministre des chemins de fer, comme premier créancier hypothécaire, étudie une transaction hypothécaire, et la situation, en supposant qu'il y ait une seconde hypothèque, pour l'amélioration de la propriété hypothéquée. Il serait alors dans une très boune position, car il pourrait faire disparaître la seconde hypothèque, et sa propriété serait d'une plus grande valeur. Mais supposons que le débiteur sur hypothèque soit venu trouver le ministre per intérim, son premier créancier hypothécaire, et lui ait dit: M. Pope, je désire améliorer la propriété, et dans ce but, l'hypothéquer, créer une hypothèque conjointe. Je crois que le ministre aurait compris qu'il allait être mis dans une position différente; que sa position, bien que l'argent doive retourner à la propriété, ne serait pas aussi bonne. Il en est ainsi du stock. Puis l'honorable monsieur déclare que cet arrange. ment sera satisfaisant. Il parle des travaux du gouvernement, et admet qu'il y a une erreur dans le calcul d'un million et demi. Il explique cette erreur en l'attribuant à la détérioration pendant les six ou sept années d'exploration du chemin. Est-ce que cela n'était pas connu l'hiver dernier? Est-ce que le gouvernement, qui avait le chemin, ne savait pas dans quelle position il était? Ne savait-il pas ce qu'il fallait pour le mettre en bon état? Est-ce que ce n'est qu'à cette session que nous apprenons que les rails s'usent, et que le terrassement se détériore? L'hiver dernier on nous a dit expressément que les travaux du gouvernement coûtaient vingt-huit millions. Il est très étrange qu'à la dernière session il n'ait pu nous dire qu'un tel montant serait nécessaire. Je me rappelle que l'on a hautement loué le gouvernement au sujet de l'économie pratiquée sur cette partie de la ligne. Le gouvernement disait alors qu'il avait diminué les dépenses; mais la position est renversée, et au lieu d'une réduction, nous avons une augmentation. Les honorables messieurs qui ont présenté ce projet, ont produit, comme base, une déclaration de M. Stephen.

La lettre de M. Stephen contenait un exposé de ce que, dans son opinion, le gouvernement devrait faire pour la compagnie, et ce que celle ci ferait, si elle obtenait ce qu'elle désirait. Le gouvernement refusa de se rendre à la proposition de M. Stephen. Je me suis informé si, d'après les arrangements faits pour les projets modifiés, la compagnie avait consenti à remplir les conditions contenues dans leur lettre; et je r'ai pu avoir de réponse satisfaisante. Je l'ai obtenu hier, dans le rapport fait par la compagnie, à son assemblée annuelle. La compagnie croit que le gouvernement en a à peine fait usage. La lettre de M. Stephen fera voir à la Chambre qu'à la dernière session, la compagnie a vivement, mais sans bon résultat, prouvé la dureté du gouvernement, et signalé les mauvais effets qui en résulteraient.

Voici ce que dit la compagnie:

La compagnie, on s'en rappellers, lors de la passation de l'acte, s'élevavivement, mais sans résultat, contre la sévérité des conditions dans lesquelles fut fait le prêt, signalant surtout les mauvais résultats que celaaurait pour la compagnie, du caractère rigoureux et réellement peu
équitable de la garantie prise par le gouvernement dans le cas que la
compagnie manquerait à ses engagements, et ses appréhensions sons ce
rapport se sont pleinement réalisées,